

LE POLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL SUR LES RAILS

Dans le cadre du projet en cours de création de la zone d'activités Coudourousse-Gare, les aménagements du pôle d'échange multimodal avec le chemin des Bouches-du-Rhône (phase 1) et la création d'une 4^e branche au rond-point du Leclerc (phase 2) (lire Bim 43) sont prévus. Le projet porté par la municipalité, en partenariat avec la Métropole AMP, a été confié à la SPLA Pays d'Aix Territoires et va démarrer en 2020. Une première tranche de travaux comprendra la création du pôle d'échange et la réhabilitation du chemin des BdR (phase1).

Un carrefour à feux tricolores sera réalisé à l'intersection de la route de la gare et de la RD96, ainsi qu'un bassin de rétention. Pour réaliser ces équipements, la Métropole a mis en place un projet urbain partenarial en décembre 2019 afin de pouvoir en assurer rapidement leur réalisation en faisant participer les investisseurs aux équipements publics. Le permis d'aménager a aussi été délivré en janvier 2020. Imaginé pour simplifier le passage d'un moyen de transport à un autre, tout a été prévu dans la création de ce pôle d'échange (lire encadré).

CE QUI EST PROGRAMMÉ

Des stationnements hiérarchisés pour les vélos, les bus, les véhicules et les usagers de la SCNF ; aménagement, devant la gare, d'un parvis de 1000m² avec des espaces verts au centre ; création de 5 quais bus, de 105 places de stationnement en épis, dont 5 pour personnes à mobilité réduite, de 2 places réservées à la SNCF, d'une pour les voitures électriques, d'une piste cyclable, d'un dépose minute, d'un local vélos sécurisé de 60 places.

